

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle municipale Le Lido de Lezoux, après convocations légales en date du 10 décembre 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Anne-Marie OLIVON
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mr Gilles MARQUET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Eliane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Thierry TISSERAND
M. Gilles BERGAMI	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Daniel PEYNON	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Patricia LACHAMP
Mme Marie-France MARMY	Mr Florent MONEYRON
Mr Christian BOURNAT	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Catherine MORAND	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Michelle CIERGE
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme HUGUET Josiane donne pouvoir à Mme GRANOUILLET Danielle
- Mme FORESTIER Annick donne pouvoir à Mr PEYNON Daniel
- Mr FERRIER Romain donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France

Absents : M. FRASIAK, Mme VIAL, M. DUPOUE

VOTE : En exercice : 35 Présents : 27 Représentés : 5 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : finances – budget spanc – décision modificative n°2024/01

**FINANCES – BUDGET SPANC –
DECISION MODIFICATIVE N°2024/01**

Madame la Présidente expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à un ajustement de crédits au budget du SPANC 2024.

Les crédits ouverts en dépenses de fonctionnement au chapitre 011 et au chapitre 65 ne permettent pas de régler les dépenses engagées d'ici la fin de l'année. Certaines dépenses déjà réglées sur le budget principal doivent être transférées sur le budget du SPANC. Ainsi, il convient d'augmenter les crédits au chapitre 011 de 3000€. Le montant des admissions en non-valeur transmises par le Trésorier est supérieur aux prévisions, il convient donc d'augmenter le chapitre 65 de 100€.

Par conséquent, il convient de procéder à la modification budgétaire suivante :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM N°1 BASPANC

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-62871-922 : Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6541-922 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6542-922 : Créances éteintes	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	500.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6743-922 : Subventions exceptionnelles de fonctionnement	3 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	3 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 600.00 €	3 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 19 décembre 2024

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente